



SOISY *infos*

Repères

Pour une fiscalité sincère et lisible !

Au moment où, en France, chacun s'acquitte de ses impôts dits locaux, il n'est pas interdit d'en rappeler la théorie et la pratique.

Par définition, **les impôts locaux désignent les impôts prélevés non par l'Etat, mais par des collectivités territoriales** (région, département, commune). Différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont votre commune fait partie peuvent s'y ajouter et diverses taxes dites annexes, comme celle d'enlèvement des ordures ménagères et des taxes d'équipement, peuvent encore alourdir l'addition. Certaines paraissent directement liées aux collectivités territoriales, d'autres pas du tout.

Ainsi, **s'agissant de la Taxe Foncière, la part communale est ici, à Soisy, responsable d'un tiers environ de ce qu'on appelle communément les impôts locaux.**

Mais nous ne sommes là qu'à l'apparence des choses !

En effet, selon la constitution, les collectivités locales s'administrent librement... dans les conditions prévues par la loi : **le législateur peut définir des catégories de dépenses obligatoires pour les collectivités territoriales.**

Conséquences lourdes pour **les communes** qui au-delà de subir des normes et des réformes coûteuses **voient leur propre budget amputé de prélèvements**, soit pour contribuer au redressement des finances publiques, celles de l'Etat, soit encore pour venir au secours de communes dites défavorisées.

Ainsi, pour l'année 2015, avec une DGF amputée de 610 777€, un FPIC prélevé à hauteur de 185 000€, des crédits politiques de la ville diminués de 60 000 €, ce sont déjà 855 777€ qui manquent ! Avec la réforme des rythmes scolaires, 280 000€ restent à la charge du budget communal. Bref, plus d'1 130 000€ des impôts dits communaux payés par les Soisédiens ne sont pas de l'initiative et de la responsabilité de votre commune. Autrement dit, **vos impôts locaux communaux sont frappés d'une taxe gouvernementale de près de 15% !** Pour **le budget du département du Val d'Oise, près de 70% du montant de la Taxe Foncière acquittée par les habitants financent la part non compensée par l'Etat de trois prestations sociales nationales (APA, PCH et RSA) servies par le Conseil départemental !**

Bien sûr, l'argent est toujours pris dans la même poche, celle du contribuable. Mais **le respect du citoyen veut que ceux qui décident assument**, assument sans fard, ni faux nez et dissimulation.

Alors oui, des citoyens libres et responsables sont en droit d'exiger **des feuilles d'impôts locaux lisibles où les sommes prélevées par l'Etat n'ont pas leur place.**

Cadre de vie

« Soisy, ville fleurie » : des fleurs pour les lauréats !

Soisy est toujours en tête des villes fleuries du département, arborant avec fierté son label « 4 fleurs » : c'est à l'évidence une distinction que les jardiniers municipaux et les Soisédiens s'attachent à préserver depuis 1999, pour le plus grand plaisir de nos visiteurs. Ce label « qualité » est bien sûr la reconnaissance du travail des services de la commune qui œuvrent au quotidien pour offrir aux habitants un cadre de vie agréable mais il est également la reconnaissance de celles et de ceux qui par l'aménagement de leur jardin ou le fleurissement de leur balcon font qu'à Soisy, les promeneurs profitent à chaque coin de rue et presque en toute saison, du spectacle vivant de la nature. Le concours « Soisy ville fleurie » organisé du 1^{er} mars au 30 septembre est un enjeu collectif et pour la 28^e édition, nombreux sont les jardiniers amateurs à avoir contribué au fleurissement du cadre de vie soiséen. C'est tout naturellement que les lauréats étaient réunis ce 3 octobre dernier, à l'Hôtel de Ville, pour être remerciés et récompensés.

Catégorie Orchidées : 1 : Mme Natier, 2 : M. et Mme Francine, 3 : Mme Bontron, 4 : Mme Tardégo

Catégorie Pivoines : 1 : Mme Théron, 2 : Mme Moulou, 3 : M Foubert, 4 : Mme Colzati

Catégorie Iris : 1 : M. Mascarau, 2 : Mme Moyer, 3 : M. Benoit.

Parallèlement, dans le cadre de l'édition 2015 du concours départemental des villes, villages et maisons fleuris, 14 Valdoisédiens ont été récompensés le 29 septembre dernier. Mme Natier a ainsi reçu le prix du fleurissement, et la résidence du Boisquillon, le 1^{er} prix dans la catégorie « jardins en partage ».

Bravo à toutes et à tous pour l'imagination, la créativité, et pour le plaisir procuré à nos nombreux visiteurs !



Sommaire

♦ Développement Durable : Collecte des Encombrants... mais quels Encombrants ? P2 ♦ Citoyenneté : Le SMV : Une formation complète et rémunérée pour les 18-25 ans ! P3 ♦ Solidarité : Les Restos du Cœur reprennent du service P4

Salon Européen de l'Education

Le Salon Européen de l'Education est un grand rendez-vous annuel qui permet de mettre en relation les acteurs de l'éducation (enseignants, formateurs, chefs d'établissements, conseillers d'orientation, personnels d'administration, élus, chefs d'entreprises...) et l'ensemble des usagers du système éducatif (élèves, étudiants, parents, salariés ou demandeurs d'emploi en recherche de formations complémentaires, retraités en quête de nouvelles connaissances, etc.).

Du 19 au 22 novembre, de nombreux ateliers, animations thématiques et conférences seront proposés au public sur le thème de l'orientation.

Cette année, le thème à l'honneur est «Formations et métiers pour une planète durable» en lien avec la COP 21, la 21^e conférence climat (Paris Climat 2015).

Espace salon de l'Etudiant : il vise à informer et rassurer les lycéens qui se cherchent. Avec le vaste panorama des formations possibles, proposé dans ce salon, les jeunes gens indécis devraient trouver de nombreuses réponses aux nombreuses questions qu'ils se posent sur leur avenir et découvrir un important pôle international avec des informations sur les séjours linguistiques et les formations à l'étranger.

Espace L'Aventure des Métiers : vous pourrez découvrir un grand nombre de métiers dans ce salon populaire et toujours à la page. Les métiers les plus porteurs du moment seront particulièrement mis en exergue, mais aussi les artisans et les métiers les moins connus. Une indispensable rencontre directe avec le monde de l'entreprise.

Espace Salon ONISEP : Le salon ONISEP est un temps fort dans la démarche d'orientation des élèves.

Venez dialoguer avec de nombreux interlocuteurs et découvrir les différents cursus d'études et les secteurs porteurs d'emplois.

Entrée libre et gratuite

Du jeudi 19 au dimanche 22 novembre, de 9h30 à 18h00.

Parc des expositions - Paris

Porte de Versailles - Pavillon 7 - Niveau 2

www.letudiant.fr - www.salon-education.org

Collecte des Encombrants... mais quels Encombrants ?

Les déchets volumineux, dits encombrants, ne sont pas collectés avec les ordures ménagères. Ils font l'objet d'une collecte à part, organisée par le Syndicat Emeraude, une fois par mois.

Lors de ces collectes, il est fréquent de retrouver sur nos trottoirs des encombrants non ramassés... et pour cause tous les objets et déchets divers ne sont pas autorisés lors de ces collectes. Quelques précisions pour éviter les erreurs de tri :



Les encombrants correspondent aux déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères, il s'agit :

- du mobilier (table, chaise, armoire...),
- de petits appareils électroménagers,
- de matelas, de sommiers,
- de ferrailles (vélo, planche à repasser...),
- de petits bois (planches inférieures à 2m),
- de gros cartons.

Toutefois, certains déchets bien que volumineux ne sont pas considérés comme des encombrants, notamment :

Ceux à déposer sur l'éco-site :

- les gravats inertes et plâtres...,
- les gros électroménagers (réfrigérateur, machine à laver...),
- les déchets verts (herbe tondue, branchages...),
- Les palettes de bois dont la dimension est supérieure à 2m,
- Les écrans de télévision et ordinateurs.

Ceux qui ne sont pas acceptés sur l'éco-site :

- Les piles et batteries qui doivent être déposées au point de collecte Démétox,
- Les pots de peintures, radiographies, huiles, produits de nettoyage et produits toxiques qui doivent être déposés au point de collecte Démétox,
- les pneus usagés qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste,
- les bouteilles de gaz qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remises à un point de collecte dédié,
- les extincteurs qui doivent être remis à la société de maintenance,
- les pièces détachées de voiture, cyclomoteurs...

Les objets encombrants doivent toujours être sortis la veille du jour de ramassage à partir de 19h. Volume maximal de 2m³ ; Taille maximale : 2 mètres.

Secteur A : le premier lundi du mois

Secteur B : le premier mardi du mois

Calendrier de collectes téléchargeable sur

www.soisy-sous-montmorency.fr ou www.syndicat-emeraude.com

Eco-site : 12, rue Marcel Dassault - 95130 Le Plessis-Bouchard

Point de collecte Démétox : parking « Loisirs et Culture », le dernier samedi du mois, de 9h à 13h (sauf en juillet et en décembre, le 3^e samedi du mois).



Le SMV : Une formation complète et rémunérée pour les 18-25 ans

Depuis le 1^{er} juillet dernier, le Service Militaire Volontaire (SMV) accueille ses premiers stagiaires. Ce dispositif visant la préparation des jeunes à l'emploi s'adresse à tous les citoyens français, hommes et femmes, de 18 à 25 ans, peu ou pas diplômés et résidant en métropole.

En choisissant cette voie, les jeunes volontaires du SMV s'engagent à suivre, sous l'uniforme et dans une unité militaire, une formation comportementale, citoyenne et professionnelle d'une durée de 6 à 12 mois, construite pour les amener à l'emploi dès l'issue de leur formation.

Articulée autour de deux piliers principaux, cette formation a pour ambition, en premier lieu, de permettre aux jeunes de se réappropriés les règles de vie en collectivité et d'acquérir les savoir-faire indispensables à toute activité professionnelle au travers de modules consacrés notamment à la remise à niveau scolaire, aux gestes de premiers secours et au passage du permis de conduire. Le second objectif est de les préparer à l'emploi en suivant un parcours élaboré en coordination avec l'employeur futur. Le SMV contribuera ainsi à proposer aux entreprises des jeunes volontaires, formés, motivés et directement employables.

Le centre SMV Lorraine a accueilli les premiers volontaires stagiaires, le 15 octobre dernier à Montigny-les-Metz (Moselle). Un second centre, SMV Île-de-France, vient d'ouvrir à Brétigny-sur-Orge (Essonne) ; un troisième centre, SMV Poitou-Charentes, ouvrira ses portes en janvier 2016, à La Rochelle (Charente maritime), chacun ayant vocation à former, pendant le cycle 2015-2016, une centaine de stagiaires.



Pour intégrer le SMV (service militaire volontaire), il faut être âgé de 18 à 25 ans. Le centre de Brétigny-sur-Orge, le seul pour l'instant en Ile-de-France, propose 100 places, 90 de volontaires stagiaires, non diplômés, et 10 de volontaires techniciens, titulaires d'un CAP ou plus.

Le stagiaire signe un contrat de 6 à 12 mois non renouvelable. Il reçoit une formation professionnelle, une remise à niveau scolaire et prépare le permis de conduire ainsi qu'un diplôme de secourisme. Il est hébergé gratuitement en internat et touche une solde de 313 € mensuels.

Le technicien signe un contrat d'un an renouvelable. Il reçoit une formation militaire et pédagogique pour être aide moniteur auprès des stagiaires. Hébergé comme le stagiaire, sa solde est de 675 € mensuels.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur www.defense.gouv.fr

Il doit être complété et adressé au Chef du centre SMV Ile-de-France – BP 40 069 91 222 Brétigny-sur-Orge cedex.

Conférence « Valse avec les couleurs »



Reine Marie Pinchon, artiste aquarelliste valdoisienne viendra nous parler de couleurs ! Comment passe-t-on d'une matière à cet effet, parfois si réel, de lumière ? Un lac qui prend vie grâce à de subtiles reflets, ou encore, un coucher de soleil qui se nuance de notes chaleureuses... mélangées avec l'eau, les couleurs s'expriment dans toute leur vérité. Venez découvrir cet univers fascinant, dimanche 29 novembre à 16h, à l'Orangerie.

Cette conférence est organisée par l'association Loisirs & Culture en partenariat avec la Ville, autour de l'exposition « DUO : Reine-Marie Pinchon et Marc Folly » proposée du 21 novembre au 6 décembre à l'Orangerie. D'autres rencontres avec ces deux talentueux artistes sont au programme ! Entrée libre, sur réservation, nombre de places limité. Renseignements et réservations au 01 39 89 37 92 ou contact@loisirs-et-culture.com.

◆ JOURNÉES DE CHASSE

La régulation rationnelle du cheptel sangliers/chevreuils/renards en forêt domaniale de Montmorency sera assurée par l'Office National des Forêts au cours des jeudis suivants, de 9h à 17h : les 12, 19 et 26 novembre, les 3, 10 et 17 décembre 2015, les 7, 14, 21 et 28 janvier, les 4 et 11 février 2016. Lors de ces journées, des panneaux « chasse en cours » seront disposés en périphérie du secteur chassé. L'ONF et la force publique seront présents sur le terrain pour constituer un périmètre de sécurité et informer les usagers. Par arrêté préfectoral, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées.

◆ TRANSPORT EN COMMUN : OPÉRATION DE COMPTAGE DANS LES BUS

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France réalisera des opérations de comptage des voyageurs du 15 au 21 novembre sur le réseau Valmy.

Ces opérations ont pour objectif d'observer et de comptabiliser la fréquentation, l'utilisation des lignes et la validation des clients. Ces comptabilisations permettront ainsi d'identifier si les moyens mis en œuvre par le STIF sont adaptés aux besoins des voyageurs.

◆ BROC' JUNIOR

À l'initiative du Conseil Municipal de Jeunes, en partenariat avec la Ville, la brocante solidaire « Broc'Junior », se tiendra le 21 novembre prochain, à la salle des fêtes, de 10h à 17h. L'intégralité de la recette des emplacements et le bénéfice de la buvette seront reversés à l'hôpital d'enfants de la Croix Rouge à Margency.

Entrée libre. Renseignements : Service Jeunesse au 01 34 05 20 79.

◆ RÉCEPTION DES NOUVEAUX SOISÉENS

Vendredi 27 novembre prochain, monsieur le Maire accueillera, à 20h30, à l'Hôtel de Ville l'ensemble des nouveaux habitants de la commune. Une tradition qui permet de se rencontrer et de présenter la ville et ses services aux nouveaux administrés.

Vous venez d'emménager à Soisy et vous n'avez pas reçu votre invitation, contactez le service Communication-Fêtes et Cérémonies au 01 34 05 20 58.

◆ SAINTE-CÉCILE

Les Sapeurs-Pompiers du Val d'Oise fêtent la Sainte-Cécile à Soisy ! Une messe sera célébrée le dimanche 29 novembre, à 10h30, à l'Eglise Saint-Germain de Soisy. Avec la participation de la Musique Départementale des Sapeurs-Pompiers du Val d'Oise.

Les Restos du cœur reprennent du service

Les Restos du cœur lancent leur 31^e campagne d'hiver pour la distribution de denrées alimentaires aux plus démunis. Soisy accueille pour la 15^e année consécutive un point de distribution.



Aux Restos du cœur, les bénévoles sont sur le pont pour préparer la nouvelle campagne hivernale qui démarre le 1^{er} décembre prochain dans les 12 centres du département du Val d'Oise. Depuis 15 ans, la Municipalité soutient cette association caritative et met à disposition des bénévoles, une salle et un espace de rangement afin d'accueillir dans les meilleures conditions les bénéficiaires des Restos du cœur habitant Soisy, Andilly et Margency. Rappelons que l'an passé, ces distributions avaient permis d'aider 98 familles du canton.

Pour la campagne 2015-2016 des Restos du cœur, les inscriptions seront donc enregistrées le mardi 17 et 24 novembre de 13h30 à 16h30 en salle Pivoine, cour intérieure de

l'Hôtel de Ville. Se munir des pièces suivantes (présenter les originaux) : carte nationale d'identité ou titre de séjour, livret de famille, attestation de sécurité sociale ou de la MSA, attestation CMU, feuille d'imposition, certificat de scolarité pour les enfants, notification ASSEDIC, justificatifs de revenus, justificatif de l'endettement, justificatifs de retraites ou de pensions, justificatifs CAF, quittance de loyer. Sont concernées les familles de Soisy, Andilly et Margency.

Les distributions débuteront le mardi 1^{er} décembre de 13h30 à 16h30, en mairie, salle Pivoine et, s'achèveront le 15 mars 2016.

Les Restos du Val d'Oise : 01 34 11 08 96
ad95.siege@restosducoeur.org

La vie citoyenne à Soisy



Luc Strehaiano,
Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué
du Conseil départemental du Val d'Oise,

• Vous reçoit sur rendez-vous le vendredi de 17h à 19h.

Tél. : 01 34 05 20 16

• Est à votre écoute au téléphone le jeudi de 18h à 20h. Tél. : 01 34 05 21 90

- **Permanences au centre social municipal « Les Campanules » :**

3 novembre et 1^{er} décembre à 18h

- **Permanences au centre social municipal**

« Les Noël's » :

10 novembre et 8 décembre à 18h

Les Adjoints au Maire vous reçoivent sur rendez-vous - Tél. : 01 34 05 20 40

Conseil municipal : séance publique en mairie, le 19 novembre à 21h

Consultations juridiques :

Maître Roberto vous reçoit sur rendez-vous, en mairie.

Renseignements : 01 34 05 20 00

Police Municipale : 01 34 05 08 09

Hôtel-de-Ville : 01 34 05 20 00

mairie@soisy-sous-montmorency.fr

◆ COMMÉMORATION

Mercredi 11 novembre, à l'occasion du 97^e anniversaire de l'Armistice, Le Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental, le Conseil municipal, l'association des Anciens combattants et mobilisés et le Souvenir Français vous invitent à honorer tous ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour que subsiste la liberté dans notre pays.

10h00 : Office religieux en l'Eglise Saint-Germain.

11h15 : Formation au cimetière, pour se rendre au carré militaire.

11h45 : Place de l'Hôtel de Ville - Monument aux morts - hommage.

Avec la participation de l'Harmonie du Cercle Musical de Soisy.

◆ LOTO DE LA CAISSE DES ECOLES

La Caisse des Ecoles organise son traditionnel loto. Faites vos jeux le 15 novembre, de 15h à 18h, à la salle des fêtes ! L'occasion de partager un après-midi convivial et pour les plus chanceux de gagner de nombreux lots : 1 ordinateur portable HP, 1 tablette numérique, 1 graveur de DVD, cosmétiques et parfums de marque, trottinettes, jeux de société, livres, jouets, etc...

Tarifs : 3 € le carton, 12 € les 5, 20 € les 10.

Un carton offert aux adhérents de la Caisse des Ecoles. Enveloppes « toutes gagnantes » : 3 € l'unité, 5 € les 2.

Ouverture du site dès 14h30. Buvette et goûter sur place, vente au profit de la CDE. Entrée libre.

Renseignements : Service Education et Action scolaire au 01 34 05 21 04.

◆ GOSPEL À SOISY

A l'initiative de l'association « Amour d'Enfants », Soisy accueillera le 20 novembre prochain à 20h30, à l'Eglise Saint-Germain, « The Legend Singers Gospel ». Ce concert est donné au profit des enfants handicapés du Val d'Oise.

Tarif : 24 €

Billetterie à la Librairie des Ecoles, av du Général de Gaulle, sur www.fnac.com www.ticketmaster.fr ou auprès de l'association au 01 34 28 13 53 - 06 30 42 65 37.

◆ BAZARIX

La traditionnelle fête paroissiale Bazarix organisée par « Avenir et Paroisse » se tiendra le 28 novembre de 14h à 18h et le 29 novembre de 11h à 18h, à la salle des fêtes.

Entrée libre.